



AVIS PUBLIC

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du **30 juin 2026**, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

Ordonnance en vertu du *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs* (RCA10 210012)

À la séance du 30 juin 2026, le conseil d'arrondissement de Verdun décrète ce qui suit :

1. Qu'il permet l'affichage de quatre (4) panneaux ayant une dimension de 2 pieds de hauteur par 2,5 pieds de largeur. Ils sont faits de « dibond » de 0,2 cm d'épaisseur. Ils seront installés sur des lampadaires à quatre (4) endroits distincts :
 - Au parc du Souvenir, aux abords de l'édicule du métro, de la fontaine ou de la rue de Verdun;
 - À la place de l'Unité, près du centre communautaire Elgar;
 - Sur la rue Wellington, près de la rue Galt;
 - Sur la rue Wellington, à l'intersection de la 3^e Avenue.

2. Qu'il permet l'affichage des panneaux du 30 juin au 15 octobre 2026 inclusivement.

Cette ordonnance a été édictée dans le cadre du 20^e anniversaire de la *Concertation en développement social de Verdun*.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 6 juillet 2026

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim